

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE SOTEMAIL

Siège social : MENZEL HAYET – MONASTIR

APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES D'ADMINISTRATEURS

INDEPENDANTS

1. Objet

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société Tunisienne D'Email « SOTEMAIL » se doit de réserver deux (2) sièges au sein de son conseil d'administration au profit d'administrateurs indépendants. A cet effet, la société SOTEMAIL informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire en date 05 Juillet 2021 à partir de 8 h 30 mn à hôtel regency.

2. Conditions de Participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une personne physique qui jouit de ses droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale ;
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans et ce, dans la gestion d'une Business Unit ;
- N'avoir aucun intérêt direct ou indirect avec SOTEMAIL, ses actionnaires ou ses administrateurs, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :
 - (1) Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique, ou salarié de SOTEMAIL ;
 - (2) Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, Président du Directoire, Directeur Général Unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que SOTEMAIL ;
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle SOTEMAIL détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général Unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de SOTEMAIL, désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du conseil de surveillance;
- Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de SOTEMAIL ;
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de SOTEMAIL ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur

Général, du Directeur général adjoint, du Président du Directoire, du Directeur Général Unique ou d'un salarié de SOTEMAIL ;

- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse ;
- Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire, Directeur Général Unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec SOTEMAIL ou d'une société concurrente ;
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ; et
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Par ailleurs, ne peuvent être candidat au poste d'administrateur indépendant :

- Les faillis non réhabilités, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- Quiconque ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour faux, contrefaçon, vol, abus de confiance, escroquerie, pour détournement commis par un fonctionnaire public ou assimilé, dépositaire public ou comptable public, émission de chèque sans provision, ou pour complicité dans toutes ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et plus généralement, les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés, les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ; et
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société SOTEMAIL et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Une lettre de motivation présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil ;
- Le curriculum vitae du candidat,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature (Annexe 2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature ;
- Une attestation de situation fiscale ; et
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt de candidatures

- Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de SOTEMAIL et portant la mention « Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour les postes d'administrateurs indépendants » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société SOTEMAIL 5033. **Menzel El Hayet – Monastir – Tunisie**, ou la présenter au siège de la société contre décharge au plus tard le 30 juin 2021 (le cachet de la poste faisant foi).
- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.

Ledit représentant sera élu, lors de la tenue d'une prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, en date de 05 Juillet 2021 à partir de 8 h 30 mn à hôtel regency.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN :

Profession / Activité :

***Formation académique du
candidat:***

Historique en tant qu'administrateur :

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

ANNEXE 2 DECLARATION SURL'HONNEUR

Je soussigné : **Nom et Prénom** : N° **CIN** : Demeurant à : Candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société « SOTEMAIL », Déclare formellement sur l'honneur : - Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions mentionnées au sein de l'appel à candidature ; - Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature ; et - Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.